

Coopération

Rattachement à l'axe du PDRH	Axe 4
Numéro Leader	421
Référence au dispositif du PDRH	421

➤ Objectifs stratégiques :

- Echanger sur de nouvelles expériences
- Identifier de nouvelles réponses aux enjeux de notre territoire
- Valoriser la démarche territoriale du Pays via LEADER

➤ Objectifs opérationnels :

- Réaliser un projet commun interterritorial et/ou transnational pour « **Développer et structurer des circuits courts pour l'approvisionnement local en produits bio ou intégrant une démarche qualité tendant vers le bio** »

➤ Effets attendus :

- Mise en place de nouvelles expérimentations
- Evolution des pratiques agricoles
- Développement de réseaux d'échanges

➤ Actions et contenus éligibles

Seules sont éligibles les actions communes et les échanges d'expérience visant :

- La mobilisation des acteurs du territoire
- L'accompagnement des producteurs et des collectivités
- La diffusion de l'impact de la démarche auprès du « grand public »

➤ Critères de sélection

- Partenariat public-privé
- Cohérence territoriale
- Caractère pilote

➤ Bénéficiaires visés

Collectivités locales et leurs groupements, associations, agriculteurs et leurs groupements

➤ Dépenses éligibles (liste non exhaustive)

Dépenses liées :

- aux actions communes,
- au fonctionnement d'éventuelles structures communes,
- au support technique et à l'animation nécessaires dans les phases de préparation, de mise en œuvre et de suivi du projet.

➤ **Indicateurs de réalisation du dispositif**

Nombre d'opérations conduites : 2

Nombre de partenaires mobilisés : 40 / 3 types de partenaires

Nombre de projets générés : 1

➤ **Taux d'aide**

Aide publique maximale : 100%.

➤ **Articulation avec les autres fonds européens**

Pas d'articulation nécessaire.

Animation

Rattachement à l'axe du PDRH	Axe 4
Numéro Leader	431
Référence au dispositif du PDRH	431

➤ Objectifs stratégiques :

- Animer et gérer le programme
- Evaluer et contrôler la mise en œuvre de LEADER
- Capitaliser et diffuser les méthodes et outils

➤ Objectifs opérationnels :

- Informer, communiquer et mobiliser les différents partenaires et porteurs de projet
- Faciliter la compréhension et la mise en œuvre du programme
- Optimiser le fonctionnement du projet
- Valoriser les apports de LEADER

➤ Effets attendus :

- Bonne utilisation de la programmation LEADER
- Mobilisation des acteurs privés et publics

➤ Actions et contenus éligibles

- Animation et gestion
- Evaluation
- Diffusion
- Participation au réseau rural

➤ Critères de sélection

- Lien direct avec le programme LEADER

➤ Bénéficiaires visés

Structure porteuse du GAL Pays Yon et Vie

➤ Dépenses éligibles (liste non exhaustive)

- Frais de personnel
- Frais de fonctionnement directement liés au programme (dont déplacements, fluides, etc.)
- Frais de communication et promotion
- Frais de formation
- Expertise extérieure : évaluation, volet agricole

➤ Indicateurs de réalisation du dispositif

Nombre d'actions soutenues : 45

Nombre de Comité de programmation : 15

➤ **Taux d'aide**

Aide publique maximale : 100%

➤ **Articulation avec les autres fonds européens**

Pas d'articulation nécessaire.